

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 1/11

ECO-SOL MAX, ESL3-CY/ESL3-4CY

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

ECO-SOL MAX, ESL3-CY/ESL3-4CY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

impression par jet d'encre

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

IS: Utilisation sur sites industriels

PW: Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

Catégories de produits [PC]

PC 18: Encres et toners

Usages déconseillés:

Étape du cycle de vie [LCS]

C: Utilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Roland DG Benelux NV

Bell-Telephonedaan 2G

B-2440 Geel

Belgium

Téléphone: +32 14 57 59 11

E-mail: info@rolanddg.be

Site web: www.rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +32 70 245 245 (Centre Antipoisons Belge - Belgisch Antigifcentrum, BE), +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +41 44 251 51 51 (Tox info Suisse, CH)

24h: +33 1 40 05 48 48 (centre antipoison et de toxicovigilance, Paris, FR)

24h: +352 8002 5500 (Centre Antipoisons Luxembourg, LU)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 1B</i>)	H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 2/11

ECO-SOL MAX, ESL3-CY/ESL3-4CY

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion



GHS08
Danger pour
la santé

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

bis(2-(2-méthoxyéthoxy)éthyl) éther; γ -Butyrolactone

Consignes en cas de risques pour la santé	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

Conseils de prudence Prévention	
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction	
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation	
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Aucune information disponible.

Autres effets nocifs:

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 3/11

ECO-SOL MAX, ESL3-CY/ESL3-4CY

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 112-36-7 N°CE: 203-963-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119969946-13	bis(2-ethoxyethyl) ether Skin Irrit. 2  Attention H315	55 - < 65 Pds %
n°CAS: 143-24-8 N°CE: 205-594-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119958965-16	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether Repr. 1B  Danger H360	10 - < 20 Pds %
n°CAS: 96-48-0 N°CE: 202-509-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471839-21	γ-Butyrolactone Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, STOT SE 3   Danger H302-H318-H336	< 20 Pds %
n°CAS: 1559-34-8 N°CE: 216-322-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120768763-41	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol Eye Irrit. 2  Attention H319	1 - < 5 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir.

Appeler un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 4/11

ECO-SOL MAX, ESL3-CY/ESL3-4CY

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau en aérosol, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Extincteur à sec
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

Gaz/vapeurs, nocif

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Assurer une aération suffisante.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à réduire autant que possible les risques suivants: Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 5/11

ECO-SOL MAX, ESL3-CY/ESL3-4CY

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conditions à éviter: **P:A-10.4 vermeidBed**. Protéger du rayonnement solaire.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant

Matières à éviter: Métal, Comburant, Amines

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

impression par jet d'encre

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
bis(2-ethoxyethyl) ether n°CAS: 112-36-7	50,05 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether n°CAS: 143-24-8	22 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	130 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	19 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	0,056 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Protection oculaire: non indispensable. **P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb**

En cas d'un risque accru, en supplément : Lunettes avec protections sur les côtés

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 6/11

ECO-SOL MAX, ESL3-CY/ESL3-4CY

Protection de la peau:

Protection des mains: Protection des mains: non indispensable.

P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb

En cas d'un bref contact avec la peau: Modèle de gants adapté: NBR (Caoutchouc nitrile)

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, aspiration insuffisante.

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre:

P:2029ff85-c17a-4438-ab66-d69c608fa6d0

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: non indispensable. **P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb**

Mesures générales de protection et d'hygiène: Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Liquide

Couleur: bleu

Odeur: non déterminé

Seuil olfactif: non déterminé

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	non déterminé		Aucune donnée disponible	
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition	non déterminé			
Point éclair	≈ 71 °C			
Taux d'évaporation	non déterminé			
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	> 1			
Densité	≈ 0,9 - 1			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau	partiellement soluble			
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé	40 °C		
Teneur en COV maximale:	950 g/l			

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 7/11

ECO-SOL MAX, ESL3-CY/ESL3-4CY

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Gel, Forte chaleur, UV

10.5. Matières incompatibles

Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	DL50 par voie orale: 3 674 mg/kg (Souris, féminin) DL50 dermique: 6 000 mg/kg (Rat)
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	DL50 par voie orale: =3 850 mg/kg (Rat)
96-48-0	γ-Butyrolactone	DL50 par voie orale: =1 582 mg/kg (Rat) LC50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): >5,1 ppmV 4 h ATE dermal: >5 000 mg/kg non applicable
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	DL50 par voie orale: =2 630 mg/kg (Rat)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 8/11

ECO-SOL MAX, ESL3-CY/ESL3-4CY

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	LC₅₀: ≈2 609 mg/l 4 d QSAR LC₅₀: ≈1 178 mg/l 2 d QSAR EC₅₀: ≈291 mg/l 4 d QSAR
96-48-0	γ-Butyrolactone	LC₅₀: =56 mg/l 4 d
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	LC₅₀: =3 200 mg/l 2 d

Effets dans les stations d'épuration:

Aucune donnée disponible

Estimation/classification:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	Non	
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	Oui, rapide	
96-48-0	γ-Butyrolactone	Oui, rapide	
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	Oui, rapide	

Biodégradation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

n°CAS	Nom de la substance	Log K _{ow}	Facteur de bioconcentration (FBC)
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	0,39	
96-48-0	γ-Butyrolactone	-0,566	
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	0,25	

Accumulation / Évaluation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
96-48-0	γ-Butyrolactone	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 9/11

ECO-SOL MAX, ESL3-CY/ESL3-4CY

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 03 17 *	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement:

15 01 10 *	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)	
--	---------------------------	---------------------------------------	--

14.1. N° UN

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

14.4. Groupe d'emballage

négligeable

14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 10/11

ECO-SOL MAX, ESL3-CY/ESL3-4CY

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

-ADR: Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route

-CAS: Chemical Abstract Service

-CLP: Classification, labelling and Packaging

-DNEL: Derived No Effect Level

-EC50: Effective Concentration 50%

-ECHA: European Chemical Agency

-LC50: Lethal Concentration 50%

-LD50: Lethal Dose 50%

-PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

-PNEC: Predicted No Effect Concentration

-REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

-SVHC: Substance of Very High Concern

-VOC: Volatile organic compounds

-vPvB: very persistent, very bioaccumulative

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

REACH Dissemination Portal

<https://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals/registered-substances>

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 1B</i>)	H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 11/11

ECO-SOL MAX, ESL3-CY/ESL3-4CY

Mentions de danger

H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
------	--

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise

FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH

Département des services environnementaux

Westend Straße 199

80686 Munich - Allemagne

-

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

-

Importateur/Représentant exclusif :

Roland DG Benelux NV

Producteur:

Roland DG Corporation

1-6-4 Shinmiyakoda, Kita-ku, Hamamatsu-shi,

Shizuoka-ken, 431-2103

JAPAN

Telefon: + 81-53-484-1224

Telefax: + 81-53-484-1226

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 1/11

ECO-SOL MAX, ESL3-MG/ESL3-4MG

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

ECO-SOL MAX, ESL3-MG/ESL3-4MG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

impression par jet d'encre

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

IS: Utilisation sur sites industriels

PW: Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

Catégories de produits [PC]

PC 18: Encres et toners

Usages déconseillés:

Étape du cycle de vie [LCS]

C: Utilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Roland DG Benelux NV

Bell-Telephonedaan 2G

B-2440 Geel

Belgium

Téléphone: +32 14 57 59 11

E-mail: info@rolanddg.be

Site web: www.rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +32 70 245 245 (Centre Antipoisons Belge - Belgisch Antigifcentrum, BE), +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +41 44 251 51 51 (Tox info Suisse, CH)

24h: +33 1 40 05 48 48 (centre antipoison et de toxicovigilance, Paris, FR)

24h: +352 8002 5500 (Centre Antipoisons Luxembourg, LU)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Eye Dam. 1)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (Repr. 1B)	H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 2/11

ECO-SOL MAX, ESL3-MG/ESL3-4MG

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion



GHS08
Danger pour
la santé

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

bis(2-(2-méthoxyéthoxy)éthyl) éther; γ -Butyrolactone

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

Conseils de prudence Prévention

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
------	---

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.
------	---

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Aucune information disponible.

Autres effets nocifs:

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3



Page 3/11

ECO-SOL MAX, ESL3-MG/ESL3-4MG

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 112-36-7 N°CE: 203-963-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119969946-13	bis(2-ethoxyethyl) ether Skin Irrit. 2  Attention H315	55 - < 65 Pds %
n°CAS: 143-24-8 N°CE: 205-594-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119958965-16	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether Repr. 1B  Danger H360	10 - < 20 Pds %
n°CAS: 96-48-0 N°CE: 202-509-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471839-21	γ-Butyrolactone Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, STOT SE 3   Danger H302-H318-H336	< 20 Pds %
n°CAS: 1559-34-8 N°CE: 216-322-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120768763-41	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol Eye Irrit. 2  Attention H319	1 - < 5 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir.

Appeler un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 4/11

ECO-SOL MAX, ESL3-MG/ESL3-4MG

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau en aérosol, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Extincteur à sec
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

Gaz/vapeurs, nocif

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Assurer une aération suffisante.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à réduire autant que possible les risques suivants: Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 5/11

ECO-SOL MAX, ESL3-MG/ESL3-4MG

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conditions à éviter: **P:A-10.4 vermeidBed**. Protéger du rayonnement solaire.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant

Matières à éviter: Métal, Comburant, Amines

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

impression par jet d'encre

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
bis(2-ethoxyethyl) ether n°CAS: 112-36-7	50,05 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether n°CAS: 143-24-8	22 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	130 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	19 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	0,056 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Protection oculaire: non indispensable. **P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb**

En cas d'un risque accru, en supplément :Lunettes avec protections sur les côtés

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 6/11

ECO-SOL MAX, ESL3-MG/ESL3-4MG

Protection de la peau:

Protection des mains: Protection des mains: non indispensable.

P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb

En cas d'un bref contact avec la peau: Modèle de gants adapté: NBR (Caoutchouc nitrile)

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, aspiration insuffisante.

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre:

P:2029ff85-c17a-4438-ab66-d69c608fa6d0

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: non indispensable. **P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb**

Mesures générales de protection et d'hygiène: Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Liquide

Couleur: rouge

Odeur: non déterminé

Seuil olfactif: non déterminé

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	non déterminé		Aucune donnée disponible	
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition	non déterminé			
Point éclair	≈ 71 °C			
Taux d'évaporation	non déterminé			
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	> 1			
Densité	≈ 0,9 - 1			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau	partiellement soluble			
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé	40 °C		
Teneur en COV maximale:	950 g/l			

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 7/11

ECO-SOL MAX, ESL3-MG/ESL3-4MG

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Gel, Forte chaleur, UV

10.5. Matières incompatibles

Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	DL50 par voie orale: 3 674 mg/kg (Souris, féminin) DL50 dermique: 6 000 mg/kg (Rat)
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	DL50 par voie orale: =3 850 mg/kg (Rat)
96-48-0	γ-Butyrolactone	DL50 par voie orale: =1 582 mg/kg (Rat) LC50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): >5,1 ppmV 4 h ATE dermal: >5 000 mg/kg non applicable
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	DL50 par voie orale: =2 630 mg/kg (Rat)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 8/11

ECO-SOL MAX, ESL3-MG/ESL3-4MG

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	LC₅₀: ≈2 609 mg/l 4 d QSAR LC₅₀: ≈1 178 mg/l 2 d QSAR EC₅₀: ≈291 mg/l 4 d QSAR
96-48-0	γ-Butyrolactone	LC₅₀: =56 mg/l 4 d
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	LC₅₀: =3 200 mg/l 2 d

Effets dans les stations d'épuration:

Aucune donnée disponible

Estimation/classification:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	Non	
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	Oui, rapide	
96-48-0	γ-Butyrolactone	Oui, rapide	
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	Oui, rapide	

Biodégradation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

n°CAS	Nom de la substance	Log K _{ow}	Facteur de bioconcentration (FBC)
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	0,39	
96-48-0	γ-Butyrolactone	-0,566	
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	0,25	

Accumulation / Évaluation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
96-48-0	γ-Butyrolactone	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 9/11

ECO-SOL MAX, ESL3-MG/ESL3-4MG

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 03 17 *	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement:

15 01 10 *	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)	
--	---------------------------	---------------------------------------	--

14.1. N° UN

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

14.4. Groupe d'emballage

négligeable

14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 10/11

ECO-SOL MAX, ESL3-MG/ESL3-4MG

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

-ADR: Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route

-CAS: Chemical Abstract Service

-CLP: Classification, labelling and Packaging

-DNEL: Derived No Effect Level

-EC50: Effective Concentration 50%

-ECHA: European Chemical Agency

-LC50: Lethal Concentration 50%

-LD50: Lethal Dose 50%

-PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

-PNEC: Predicted No Effect Concentration

-REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

-SVHC: Substance of Very High Concern

-VOC: Volatile organic compounds

-vPvB: very persistent, very bioaccumulative

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

REACH Dissemination Portal

<https://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals/registered-substances>

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 1B</i>)	H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 11/11

ECO-SOL MAX, ESL3-MG/ESL3-4MG

Mentions de danger

H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
------	--

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise

FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH

Département des services environnementaux

Westend Straße 199

80686 Munich - Allemagne

-

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

-

Importateur/Représentant exclusif :

Roland DG Benelux NV

Producteur:

Roland DG Corporation

1-6-4 Shinmiyakoda, Kita-ku, Hamamatsu-shi,

Shizuoka-ken, 431-2103

JAPAN

Telefon: + 81-53-484-1224

Telefax: + 81-53-484-1226

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 1/11

ECO-SOL MAX, ESL3-YE/ESL3-4YE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

ECO-SOL MAX, ESL3-YE/ESL3-4YE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

impression par jet d'encre

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

IS: Utilisation sur sites industriels

PW: Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

Catégories de produits [PC]

PC 18: Encres et toners

Usages déconseillés:

Étape du cycle de vie [LCS]

C: Utilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Roland DG Benelux NV

Bell-Telephonaan 2G

B-2440 Geel

Belgium

Téléphone: +32 14 57 59 11

E-mail: info@rolanddg.be

Site web: www.rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +32 70 245 245 (Centre Antipoisons Belge - Belgisch Antigifcentrum, BE), +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +41 44 251 51 51 (Tox info Suisse, CH)

24h: +33 1 40 05 48 48 (centre antipoison et de toxicovigilance, Paris, FR)

24h: +352 8002 5500 (Centre Antipoisons Luxembourg, LU)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 1B</i>)	H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 2/11

ECO-SOL MAX, ESL3-YE/ESL3-4YE

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion



GHS08
Danger pour
la santé

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

bis(2-(2-méthoxyéthoxy)éthyl) éther; γ -Butyrolactone

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

Conseils de prudence Prévention

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
------	---

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.
------	---

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Aucune information disponible.

Autres effets nocifs:

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 3/11

ECO-SOL MAX, ESL3-YE/ESL3-4YE

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 112-36-7 N°CE: 203-963-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119969946-13	bis(2-ethoxyethyl) ether Skin Irrit. 2  Attention H315	55 - < 65 Pds %
n°CAS: 143-24-8 N°CE: 205-594-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119958965-16	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether Repr. 1B  Danger H360	10 - < 20 Pds %
n°CAS: 96-48-0 N°CE: 202-509-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471839-21	γ-Butyrolactone Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, STOT SE 3   Danger H302-H318-H336	< 20 Pds %
n°CAS: 1559-34-8 N°CE: 216-322-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120768763-41	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol Eye Irrit. 2  Attention H319	1 - < 5 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir.

Appeler un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 4/11

ECO-SOL MAX, ESL3-YE/ESL3-4YE

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau en aérosol, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Extincteur à sec
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

Gaz/vapeurs, nocif

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Assurer une aération suffisante.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à réduire autant que possible les risques suivants: Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 5/11

ECO-SOL MAX, ESL3-YE/ESL3-4YE

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conditions à éviter: **P:A-10.4 vermeidBed**. Protéger du rayonnement solaire.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant

Matières à éviter: Métal, Comburant, Amines

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

impression par jet d'encre

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
bis(2-ethoxyethyl) ether n°CAS: 112-36-7	50,05 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether n°CAS: 143-24-8	22 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	130 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	19 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	0,056 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Protection oculaire: non indispensable. **P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb**

En cas d'un risque accru, en supplément : Lunettes avec protections sur les côtés

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 6/11

ECO-SOL MAX, ESL3-YE/ESL3-4YE

Protection de la peau:

Protection des mains: Protection des mains: non indispensable.

P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb

En cas d'un bref contact avec la peau: Modèle de gants adapté: NBR (Caoutchouc nitrile)

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, aspiration insuffisante.

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre:

P:2029ff85-c17a-4438-ab66-d69c608fa6d0

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: non indispensable. **P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb**

Mesures générales de protection et d'hygiène: Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Liquide

Couleur: jaune

Odeur: non déterminé

Seuil olfactif: non déterminé

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	non déterminé		Aucune donnée disponible	
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition	non déterminé			
Point éclair	≈ 71 °C			
Taux d'évaporation	non déterminé			
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	> 1			
Densité	≈ 0,9 - 1			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau	partiellement soluble			
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé	40 °C		
Teneur en COV maximale:	950 g/l			

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 7/11

ECO-SOL MAX, ESL3-YE/ESL3-4YE

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Gel, Forte chaleur, UV

10.5. Matières incompatibles

Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	DL50 par voie orale: 3 674 mg/kg (Souris, féminin) DL50 dermique: 6 000 mg/kg (Rat)
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	DL50 par voie orale: =3 850 mg/kg (Rat)
96-48-0	γ-Butyrolactone	DL50 par voie orale: =1 582 mg/kg (Rat) LC50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): >5,1 ppmV 4 h ATE dermal: >5 000 mg/kg non applicable
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	DL50 par voie orale: =2 630 mg/kg (Rat)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 8/11

ECO-SOL MAX, ESL3-YE/ESL3-4YE

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	LC₅₀: ≈2 609 mg/l 4 d QSAR LC₅₀: ≈1 178 mg/l 2 d QSAR EC₅₀: ≈291 mg/l 4 d QSAR
96-48-0	γ-Butyrolactone	LC₅₀: =56 mg/l 4 d
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	LC₅₀: =3 200 mg/l 2 d

Effets dans les stations d'épuration:

Aucune donnée disponible

Estimation/classification:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	Non	
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	Oui, rapide	
96-48-0	γ-Butyrolactone	Oui, rapide	
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	Oui, rapide	

Biodégradation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

n°CAS	Nom de la substance	Log K _{ow}	Facteur de bioconcentration (FBC)
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	0,39	
96-48-0	γ-Butyrolactone	-0,566	
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	0,25	

Accumulation / Évaluation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
96-48-0	γ-Butyrolactone	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 9/11

ECO-SOL MAX, ESL3-YE/ESL3-4YE

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 03 17 *	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement:

15 01 10 *	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)	
--	---------------------------	---------------------------------------	--

14.1. N° UN

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

14.4. Groupe d'emballage

négligeable

14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 10/11

ECO-SOL MAX, ESL3-YE/ESL3-4YE

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

-ADR: Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route

-CAS: Chemical Abstract Service

-CLP: Classification, labelling and Packaging

-DNEL: Derived No Effect Level

-EC50: Effective Concentration 50%

-ECHA: European Chemical Agency

-LC50: Lethal Concentration 50%

-LD50: Lethal Dose 50%

-PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

-PNEC: Predicted No Effect Concentration

-REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

-SVHC: Substance of Very High Concern

-VOC: Volatile organic compounds

-vPvB: very persistent, very bioaccumulative

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

REACH Dissemination Portal

<https://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals/registered-substances>

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 1B</i>)	H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 11/11

ECO-SOL MAX, ESL3-YE/ESL3-4YE

Mentions de danger

H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
------	--

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise

FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH

Département des services environnementaux

Westend Straße 199

80686 Munich - Allemagne

-

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

-

Importateur/Représentant exclusif :

Roland DG Benelux NV

Producteur:

Roland DG Corporation

1-6-4 Shinmiyakoda, Kita-ku, Hamamatsu-shi,

Shizuoka-ken, 431-2103

JAPAN

Telefon: + 81-53-484-1224

Telefax: + 81-53-484-1226

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 1/11

ECO-SOL MAX, ESL3-BK/ESL3-4BK

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

ECO-SOL MAX, ESL3-BK/ESL3-4BK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

impression par jet d'encre

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

IS: Utilisation sur sites industriels

PW: Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

Catégories de produits [PC]

PC 18: Encres et toners

Usages déconseillés:

Étape du cycle de vie [LCS]

C: Utilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Roland DG Benelux NV

Bell-Telephonedaan 2G

B-2440 Geel

Belgium

Téléphone: +32 14 57 59 11

E-mail: info@rolanddg.be

Site web: www.rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +32 70 245 245 (Centre Antipoisons Belge - Belgisch Antigifcentrum, BE), +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +41 44 251 51 51 (Tox info Suisse, CH)

24h: +33 1 40 05 48 48 (centre antipoison et de toxicovigilance, Paris, FR)

24h: +352 8002 5500 (Centre Antipoisons Luxembourg, LU)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 1B</i>)	H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 2/11

ECO-SOL MAX, ESL3-BK/ESL3-4BK

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion



GHS08
Danger pour
la santé

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether; γ -Butyrolactone

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

Conseils de prudence Prévention

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
------	---

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.
------	---

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Aucune information disponible.

Autres effets nocifs:

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3






Page 3/11

ECO-SOL MAX, ESL3-BK/ESL3-4BK

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 112-36-7 N°CE: 203-963-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119969946-13	bis(2-ethoxyethyl) ether Skin Irrit. 2  Attention H315	55 - < 56 Pds %
n°CAS: 143-24-8 N°CE: 205-594-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119958965-16	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether Repr. 1B  Danger H360	10 - < 20 Pds %
n°CAS: 96-48-0 N°CE: 202-509-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471839-21	γ-Butyrolactone Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, STOT SE 3   Danger H302-H318-H336	< 20 Pds %
n°CAS: 1559-34-8 N°CE: 216-322-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120768763-41	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol Eye Irrit. 2  Attention H319	1 - < 5 Pds %
n°CAS: 1333-86-4 N°CE: 215-609-9	Carbon black La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-.	1 - < 5 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir.

Appeler un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 4/11

ECO-SOL MAX, ESL3-BK/ESL3-4BK

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau en aérosol, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Extincteur à sec
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

Gaz/vapeurs, nocif

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Assurer une aération suffisante.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à réduire autant que possible les risques suivants: Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 5/11

ECO-SOL MAX, ESL3-BK/ESL3-4BK

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conditions à éviter: **P:A-10.4 vermeidBed**. Protéger du rayonnement solaire.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant

Matières à éviter: Métal, Comburant, Amines

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

impression par jet d'encre

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
BE	Carbon black n°CAS: 1333-86-4	① 3,5 mg/m ³
VLA (FR)	Carbon black n°CAS: 1333-86-4	① 3,5 mg/m ³

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
bis(2-ethoxyethyl) ether n°CAS: 112-36-7	50,05 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether n°CAS: 143-24-8	22 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	130 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	19 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique
Carbon black n°CAS: 1333-86-4	0,5 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 6/11

ECO-SOL MAX, ESL3-BK/ESL3-4BK

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	0,056 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Protection oculaire: non indispensable. **P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb**

En cas d'un risque accru, en supplément : Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau:

Protection des mains: Protection des mains: non indispensable.

P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb

En cas d'un bref contact avec la peau: Modèle de gants adapté: NBR (Caoutchouc nitrile)

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, aspiration insuffisante.

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre:

P:2029ff85-c17a-4438-ab66-d69c608fa6d0

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: non indispensable. **P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb**

Mesures générales de protection et d'hygiène: Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Liquide

Couleur: noir

Odeur: non déterminé

Seuil olfactif: non déterminé

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	non déterminé		Aucune donnée disponible	
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition	non déterminé			
Point éclair	≈ 71 °C			
Taux d'évaporation	non déterminé			
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	> 1			
Densité	≈ 0,9 - 1			
Densité apparente	non déterminé			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 7/11

ECO-SOL MAX, ESL3-BK/ESL3-4BK

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
Solubilité dans l'eau	partiellement soluble			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>	40 °C		
Teneur en COV maximale:	950 g/l			

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Gel, Forte chaleur, UV

10.5. Matières incompatibles

Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	DL50 par voie orale: 3 674 mg/kg (Souris, féminin) DL50 dermique: 6 000 mg/kg (Rat)
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	DL50 par voie orale: =3 850 mg/kg (Rat)
96-48-0	γ-Butyrolactone	DL50 par voie orale: =1 582 mg/kg (Rat) LC50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): >5,1 ppmV 4 h ATE dermal: >5 000 mg/kg non applicable
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	DL50 par voie orale: =2 630 mg/kg (Rat)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 8/11

ECO-SOL MAX, ESL3-BK/ESL3-4BK

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	LC₅₀: ≈2 609 mg/l 4 d QSAR LC₅₀: ≈1 178 mg/l 2 d QSAR EC₅₀: ≈291 mg/l 4 d QSAR
96-48-0	γ-Butyrolactone	LC₅₀: =56 mg/l 4 d
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	LC₅₀: =3 200 mg/l 2 d

Effets dans les stations d'épuration:

Aucune donnée disponible

Estimation/classification:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	Non	
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	Oui, rapide	
96-48-0	γ-Butyrolactone	Oui, rapide	
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	Oui, rapide	

Biodégradation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

n°CAS	Nom de la substance	Log K _{ow}	Facteur de bioconcentration (FBC)
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	0,39	
96-48-0	γ-Butyrolactone	-0,566	
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	0,25	

Accumulation / Évaluation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 9/11

ECO-SOL MAX, ESL3-BK/ESL3-4BK

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
96-48-0	γ -Butyrolactone	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
1333-86-4	Carbon black	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 03 17 *	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement:

15 01 10 *	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. N° UN		
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies		
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 10/11

ECO-SOL MAX, ESL3-BK/ESL3-4BK

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable			
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable			
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable			
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable			

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

-ADR: Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route

-CAS: Chemical Abstract Service

-CLP: Classification, labelling and Packaging

-DNEL: Derived No Effect Level

-EC50: Effective Concentration 50%

-ECHA: European Chemical Agency

-LC50: Lethal Concentration 50%

-LD50: Lethal Dose 50%

-PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

-PNEC: Predicted No Effect Concentration

-REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

-SVHC: Substance of Very High Concern

-VOC: Volatile organic compounds

-vPvB: very persistent, very bioaccumulative

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

REACH Dissemination Portal

<https://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals/registered-substances>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 11/11

ECO-SOL MAX, ESL3-BK/ESL3-4BK

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 1B</i>)	H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise

FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH

Département des services environnementaux

Westend Straße 199

80686 Munich - Allemagne

-

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

-

Importateur/Représentant exclusif :

Roland DG Benelux NV

Producteur:

Roland DG Corporation

1-6-4 Shinmiyakoda, Kita-ku, Hamamatsu-shi,

Shizuoka-ken, 431-2103

JAPAN

Telefon: + 81-53-484-1224

Telefax: + 81-53-484-1226

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 1/11

ECO-SOL MAX, ESL3-LC/ESL3-4LC

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

ECO-SOL MAX, ESL3-LC/ESL3-4LC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

impression par jet d'encre

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

IS: Utilisation sur sites industriels

PW: Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

Catégories de produits [PC]

PC 18: Encres et toners

Usages déconseillés:

Étape du cycle de vie [LCS]

C: Utilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Roland DG Benelux NV

Bell-Telephonaan 2G

B-2440 Geel

Belgium

Téléphone: +32 14 57 59 11

E-mail: info@rolanddg.be

Site web: www.rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +32 70 245 245 (Centre Antipoisons Belge - Belgisch Antigifcentrum, BE), +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +41 44 251 51 51 (Tox info Suisse, CH)

24h: +33 1 40 05 48 48 (centre antipoison et de toxicovigilance, Paris, FR)

24h: +352 8002 5500 (Centre Antipoisons Luxembourg, LU)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 1B</i>)	H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 2/11

ECO-SOL MAX, ESL3-LC/ESL3-4LC

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion



GHS08
Danger pour
la santé

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

bis(2-(2-méthoxyéthoxy)éthyl) éther; γ -Butyrolactone

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

Conseils de prudence Prévention

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
------	---

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.
------	---

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Aucune information disponible.

Autres effets nocifs:

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3






Page 3/11

ECO-SOL MAX, ESL3-LC/ESL3-4LC

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 112-36-7 N°CE: 203-963-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119969946-13	bis(2-ethoxyethyl) ether Skin Irrit. 2  Attention H315	55 - < 65 Pds %
n°CAS: 143-24-8 N°CE: 205-594-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119958965-16	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether Repr. 1B  Danger H360	10 - < 20 Pds %
n°CAS: 96-48-0 N°CE: 202-509-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471839-21	γ-Butyrolactone Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, STOT SE 3   Danger H302-H318-H336	< 20 Pds %
n°CAS: 1559-34-8 N°CE: 216-322-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120768763-41	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol Eye Irrit. 2  Attention H319	1 - < 5 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir.

Appeler un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 4/11

ECO-SOL MAX, ESL3-LC/ESL3-4LC

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau en aérosol, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Extincteur à sec
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

Gaz/vapeurs, nocif

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Assurer une aération suffisante.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à réduire autant que possible les risques suivants: Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 5/11

ECO-SOL MAX, ESL3-LC/ESL3-4LC

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conditions à éviter: **P:A-10.4 vermeidBed**. Protéger du rayonnement solaire.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant

Matières à éviter: Métal, Comburant, Amines

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

impression par jet d'encre

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
bis(2-ethoxyethyl) ether n°CAS: 112-36-7	50,05 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether n°CAS: 143-24-8	22 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	130 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	19 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	0,056 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Protection oculaire: non indispensable. **P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb**

En cas d'un risque accru, en supplément : Lunettes avec protections sur les côtés

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 6/11

ECO-SOL MAX, ESL3-LC/ESL3-4LC

Protection de la peau:

Protection des mains: Protection des mains: non indispensable.

P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb

En cas d'un bref contact avec la peau: Modèle de gants adapté: NBR (Caoutchouc nitrile)

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, aspiration insuffisante.

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre:

P:2029ff85-c17a-4438-ab66-d69c608fa6d0

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: non indispensable. **P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb**

Mesures générales de protection et d'hygiène: Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Liquide

Couleur: bleu

Odeur: non déterminé

Seuil olfactif: non déterminé

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	non déterminé		Aucune donnée disponible	
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition	non déterminé			
Point éclair	≈ 71 °C			
Taux d'évaporation	non déterminé			
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	> 1			
Densité	≈ 0,9 - 1			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau	partiellement soluble			
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé	40 °C		
Teneur en COV maximale:	950 g/l			

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 7/11

ECO-SOL MAX, ESL3-LC/ESL3-4LC

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Gel, Forte chaleur, UV

10.5. Matières incompatibles

Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	DL50 par voie orale: 3 674 mg/kg (Souris, féminin) DL50 dermique: 6 000 mg/kg (Rat)
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	DL50 par voie orale: =3 850 mg/kg (Rat)
96-48-0	γ-Butyrolactone	DL50 par voie orale: =1 582 mg/kg (Rat) LC50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): >5,1 ppmV 4 h ATE dermal: >5 000 mg/kg non applicable
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	DL50 par voie orale: =2 630 mg/kg (Rat)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 8/11

ECO-SOL MAX, ESL3-LC/ESL3-4LC

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	LC₅₀: ≈2 609 mg/l 4 d QSAR LC₅₀: ≈1 178 mg/l 2 d QSAR EC₅₀: ≈291 mg/l 4 d QSAR
96-48-0	γ-Butyrolactone	LC₅₀: =56 mg/l 4 d
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	LC₅₀: =3 200 mg/l 2 d

Effets dans les stations d'épuration:

Aucune donnée disponible

Estimation/classification:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	Non	
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	Oui, rapide	
96-48-0	γ-Butyrolactone	Oui, rapide	
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	Oui, rapide	

Biodégradation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

n°CAS	Nom de la substance	Log K _{ow}	Facteur de bioconcentration (FBC)
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	0,39	
96-48-0	γ-Butyrolactone	-0,566	
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	0,25	

Accumulation / Évaluation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
96-48-0	γ-Butyrolactone	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 9/11

ECO-SOL MAX, ESL3-LC/ESL3-4LC

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 03 17 *	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement:

15 01 10 *	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)	
--	---------------------------	---------------------------------------	--

14.1. N° UN

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

14.4. Groupe d'emballage

négligeable

14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 10/11

ECO-SOL MAX, ESL3-LC/ESL3-4LC

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

-ADR: Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route

-CAS: Chemical Abstract Service

-CLP: Classification, labelling and Packaging

-DNEL: Derived No Effect Level

-EC50: Effective Concentration 50%

-ECHA: European Chemical Agency

-LC50: Lethal Concentration 50%

-LD50: Lethal Dose 50%

-PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

-PNEC: Predicted No Effect Concentration

-REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

-SVHC: Substance of Very High Concern

-VOC: Volatile organic compounds

-vPvB: very persistent, very bioaccumulative

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

REACH Dissemination Portal

<https://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals/registered-substances>

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 1B</i>)	H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 11/11

ECO-SOL MAX, ESL3-LC/ESL3-4LC

Mentions de danger

H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
------	--

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise

FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH

Département des services environnementaux

Westend Straße 199

80686 Munich - Allemagne

-

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

-

Importateur/Représentant exclusif :

Roland DG Benelux NV

Producteur:

Roland DG Corporation

1-6-4 Shinmiyakoda, Kita-ku, Hamamatsu-shi,

Shizuoka-ken, 431-2103

JAPAN

Telefon: + 81-53-484-1224

Telefax: + 81-53-484-1226

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 1/11

ECO-SOL MAX, ESL3-LM/ESL3-4LM

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

ECO-SOL MAX, ESL3-LM/ESL3-4LM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

impression par jet d'encre

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

IS: Utilisation sur sites industriels

PW: Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

Catégories de produits [PC]

PC 18: Encres et toners

Usages déconseillés:

Étape du cycle de vie [LCS]

C: Utilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Roland DG Benelux NV

Bell-Telephonelaan 2G

B-2440 Geel

Belgium

Téléphone: +32 14 57 59 11

E-mail: info@rolanddg.be

Site web: www.rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +32 70 245 245 (Centre Antipoisons Belge - Belgisch Antigifcentrum, BE), +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +41 44 251 51 51 (Tox info Suisse, CH)

24h: +33 1 40 05 48 48 (centre antipoison et de toxicovigilance, Paris, FR)

24h: +352 8002 5500 (Centre Antipoisons Luxembourg, LU)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 1B</i>)	H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 2/11

ECO-SOL MAX, ESL3-LM/ESL3-4LM

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion



GHS08
Danger pour
la santé

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

bis(2-(2-méthoxyéthoxy)éthyl) éther; γ -Butyrolactone

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

Conseils de prudence Prévention

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
------	---

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.
------	---

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Aucune information disponible.

Autres effets nocifs:

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3


Page 3/11

ECO-SOL MAX, ESL3-LM/ESL3-4LM

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 112-36-7 N°CE: 203-963-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119969946-13	bis(2-ethoxyethyl) ether Skin Irrit. 2  Attention H315	55 - < 65 Pds %
n°CAS: 143-24-8 N°CE: 205-594-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119958965-16	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether Repr. 1B  Danger H360	10 - < 20 Pds %
n°CAS: 96-48-0 N°CE: 202-509-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471839-21	γ-Butyrolactone Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, STOT SE 3   Danger H302-H318-H336	20 Pds %
n°CAS: 1559-34-8 N°CE: 216-322-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120768763-41	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol Eye Irrit. 2  Attention H319	1 - < 5 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir.

Appeler un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 4/11

ECO-SOL MAX, ESL3-LM/ESL3-4LM

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau en aérosol, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Extincteur à sec
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

Gaz/vapeurs, nocif

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Assurer une aération suffisante.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à réduire autant que possible les risques suivants: Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 5/11

ECO-SOL MAX, ESL3-LM/ESL3-4LM

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conditions à éviter: **P:A-10.4 vermeidBed**. Protéger du rayonnement solaire.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant

Matières à éviter: Métal, Comburant, Amines

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

impression par jet d'encre

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
bis(2-ethoxyethyl) ether n°CAS: 112-36-7	50,05 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether n°CAS: 143-24-8	22 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	130 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	19 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	0,056 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Protection oculaire: non indispensable. **P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb**

En cas d'un risque accru, en supplément : Lunettes avec protections sur les côtés

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 6/11

ECO-SOL MAX, ESL3-LM/ESL3-4LM

Protection de la peau:

Protection des mains: Protection des mains: non indispensable.

P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb

En cas d'un bref contact avec la peau: Modèle de gants adapté: NBR (Caoutchouc nitrile)

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, aspiration insuffisante.

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre:

P:2029ff85-c17a-4438-ab66-d69c608fa6d0

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: non indispensable. **P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb**

Mesures générales de protection et d'hygiène: Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Liquide

Couleur: rouge

Odeur: non déterminé

Seuil olfactif: non déterminé

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	<i>non déterminé</i>		Aucune donnée disponible	
Point de fusion	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>non déterminé</i>		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	≈ 71 °C			
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'auto-inflammabilité	<i>non déterminé</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>			
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	> 1			
Densité	≈ 0,9 - 1			
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau	partiellement soluble			
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>	40 °C		
Teneur en COV maximale:	950 g/l			

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 7/11

ECO-SOL MAX, ESL3-LM/ESL3-4LM

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Gel, Forte chaleur, UV

10.5. Matières incompatibles

Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	DL50 par voie orale: 3 674 mg/kg (Souris, féminin) DL50 dermique: 6 000 mg/kg (Rat)
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	DL50 par voie orale: =3 850 mg/kg (Rat)
96-48-0	γ-Butyrolactone	DL50 par voie orale: =1 582 mg/kg (Rat) LC50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): >5,1 ppmV 4 h ATE dermal: >5 000 mg/kg non applicable
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	DL50 par voie orale: =2 630 mg/kg (Rat)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 8/11

ECO-SOL MAX, ESL3-LM/ESL3-4LM

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	LC₅₀: ≈2 609 mg/l 4 d QSAR LC₅₀: ≈1 178 mg/l 2 d QSAR EC₅₀: ≈291 mg/l 4 d QSAR
96-48-0	γ-Butyrolactone	LC₅₀: =56 mg/l 4 d
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	LC₅₀: =3 200 mg/l 2 d

Effets dans les stations d'épuration:

Aucune donnée disponible

Estimation/classification:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	Non	
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	Oui, rapide	
96-48-0	γ-Butyrolactone	Oui, rapide	
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	Oui, rapide	

Biodégradation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

n°CAS	Nom de la substance	Log K _{ow}	Facteur de bioconcentration (FBC)
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	0,39	
96-48-0	γ-Butyrolactone	-0,566	
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	0,25	

Accumulation / Évaluation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
96-48-0	γ-Butyrolactone	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 9/11

ECO-SOL MAX, ESL3-LM/ESL3-4LM

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 03 17 *	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement:

15 01 10 *	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)	
--	---------------------------	---------------------------------------	--

14.1. N° UN

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

14.4. Groupe d'emballage

négligeable

14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 10/11

ECO-SOL MAX, ESL3-LM/ESL3-4LM

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

-ADR: Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route

-CAS: Chemical Abstract Service

-CLP: Classification, labelling and Packaging

-DNEL: Derived No Effect Level

-EC50: Effective Concentration 50%

-ECHA: European Chemical Agency

-LC50: Lethal Concentration 50%

-LD50: Lethal Dose 50%

-PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

-PNEC: Predicted No Effect Concentration

-REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

-SVHC: Substance of Very High Concern

-VOC: Volatile organic compounds

-vPvB: very persistent, very bioaccumulative

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

REACH Dissemination Portal

<https://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals/registered-substances>

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 1B</i>)	H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 11/11

ECO-SOL MAX, ESL3-LM/ESL3-4LM

Mentions de danger

H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
------	--

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise

FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH

Département des services environnementaux

Westend Straße 199

80686 Munich - Allemagne

-

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

-

Importateur/Représentant exclusif :

Roland DG Benelux NV

Producteur:

Roland DG Corporation

1-6-4 Shinmiyakoda, Kita-ku, Hamamatsu-shi,

Shizuoka-ken, 431-2103

JAPAN

Telefon: + 81-53-484-1224

Telefax: + 81-53-484-1226

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 1/11

ECO-SOL MAX, ESL3-WH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

ECO-SOL MAX, ESL3-WH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

impression par jet d'encre

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

IS: Utilisation sur sites industriels

PW: Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

Catégories de produits [PC]

PC 18: Encres et toners

Usages déconseillés:

Étape du cycle de vie [LCS]

C: Utilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Roland DG Benelux NV

Bell-Telephonelaan 2G

B-2440 Geel

Belgium

Téléphone: +32 14 57 59 11

E-mail: info@rolanddg.be

Site web: www.rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +32 70 245 245 (Centre Antipoisons Belge - Belgisch Antigifcentrum, BE), +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +41 44 251 51 51 (Tox info Suisse, CH)

24h: +33 1 40 05 48 48 (centre antipoison et de toxicovigilance, Paris, FR)

24h: +352 8002 5500 (Centre Antipoisons Luxembourg, LU)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 1B</i>)	H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 2/11

ECO-SOL MAX, ESL3-WH

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion



GHS08
Danger pour
la santé

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

bis(2-(2-méthoxyéthoxy)éthyl) éther; γ -Butyrolactone

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

Conseils de prudence Prévention

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
------	---

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.
------	---

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Aucune information disponible.

Autres effets nocifs:

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 3/11

ECO-SOL MAX, ESL3-WH

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 112-36-7 N°CE: 203-963-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119969946-13	bis(2-ethoxyethyl) ether Skin Irrit. 2  Attention H315	45 - < 55 Pds %
n°CAS: 96-48-0 N°CE: 202-509-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471839-21	γ-Butyrolactone Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, STOT SE 3   Danger H302-H318-H336	< 20 Pds %
n°CAS: 143-24-8 N°CE: 205-594-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119958965-16	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether Repr. 1B  Danger H360	10 - < 20 Pds %
n°CAS: 1559-34-8 N°CE: 216-322-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120768763-41	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol Eye Irrit. 2  Attention H319	1 - < 5 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir.

Appeler un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 4/11

ECO-SOL MAX, ESL3-WH

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau en aérosol, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Extincteur à sec
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

Gaz/vapeurs, nocif

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Assurer une aération suffisante.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à réduire autant que possible les risques suivants: Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 5/11

ECO-SOL MAX, ESL3-WH

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conditions à éviter: **P:A-10.4 vermeidBed**. Protéger du rayonnement solaire.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant

Matières à éviter: Métal, Comburant, Amines

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

impression par jet d'encre

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH	titanium dioxide n°CAS: 13463-67-7	① 3 mg/m ³ ⑤ (alveolengängige Fraktion)
BE	titanium dioxide n°CAS: 13463-67-7	① 10 mg/m ³ ⑤ dioxyde de carbone
VLA (FR)	titanium dioxide n°CAS: 13463-67-7	① 10 mg/m ³

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
bis(2-ethoxyethyl) ether n°CAS: 112-36-7	50,05 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	130 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	19 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique
bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether n°CAS: 143-24-8	22 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
titanium dioxide n°CAS: 13463-67-7	10 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 6/11

ECO-SOL MAX, ESL3-WH

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	0,056 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Protection oculaire: non indispensable. **P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb**

En cas d'un risque accru, en supplément : Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau:

Protection des mains: Protection des mains: non indispensable.

P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb

En cas d'un bref contact avec la peau: Modèle de gants adapté: NBR (Caoutchouc nitrile)

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, aspiration insuffisante.

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre:

P:2029ff85-c17a-4438-ab66-d69c608fa6d0

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: non indispensable. **P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb**

Mesures générales de protection et d'hygiène: Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Liquide

Couleur: blanc

Odeur: non déterminé

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	non déterminé		Aucune donnée disponible	
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition	non déterminé			
Point éclair	≈ 71 °C			
Taux d'évaporation	non déterminé			
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	> 1			
Densité	≈ 1 - 1,1			
Densité apparente	non déterminé			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 7/11

ECO-SOL MAX, ESL3-WH

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
Solubilité dans l'eau	partiellement soluble			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>	40 °C		
Teneur en COV maximale:	950 g/l			

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Gel, Forte chaleur, UV

10.5. Matières incompatibles

Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	DL50 par voie orale: 3 674 mg/kg (Souris, féminin) DL50 dermique: 6 000 mg/kg (Rat)
96-48-0	γ-Butyrolactone	DL50 par voie orale: =1 582 mg/kg (Rat) LC50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): >5,1 ppmV 4 h ATE dermal: >5 000 mg/kg non applicable
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	DL50 par voie orale: =3 850 mg/kg (Rat)
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	DL50 par voie orale: =2 630 mg/kg (Rat)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 8/11

ECO-SOL MAX, ESL3-WH

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	LC₅₀: ≈2 609 mg/l 4 d QSAR LC₅₀: ≈1 178 mg/l 2 d QSAR EC₅₀: ≈291 mg/l 4 d QSAR
96-48-0	γ-Butyrolactone	LC₅₀: =56 mg/l 4 d
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	LC₅₀: =3 200 mg/l 2 d

Effets dans les stations d'épuration:

Aucune donnée disponible

Estimation/classification:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	Non	
96-48-0	γ-Butyrolactone	Oui, rapide	
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	Oui, rapide	
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	Oui, rapide	

Biodégradation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

n°CAS	Nom de la substance	Log K _{ow}	Facteur de bioconcentration (FBC)
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	0,39	
96-48-0	γ-Butyrolactone	-0,566	
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	0,25	

Accumulation / Évaluation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 9/11

ECO-SOL MAX, ESL3-WH

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
96-48-0	γ-Butyrolactone	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 03 17 *	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement:

15 01 10 *	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)	
14.1. N° UN			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 10/11

ECO-SOL MAX, ESL3-WH

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.4. Groupe d'emballage		
négligeable		
14.5. Dangers pour l'environnement		
négligeable		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		
négligeable		

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

-ADR: Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route

-CAS: Chemical Abstract Service

-CLP: Classification, labelling and Packaging

-DNEL: Derived No Effect Level

-EC50: Effective Concentration 50%

-ECHA: European Chemical Agency

-LC50: Lethal Concentration 50%

-LD50: Lethal Dose 50%

-PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

-PNEC: Predicted No Effect Concentration

-REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

-SVHC: Substance of Very High Concern

-VOC: Volatile organic compounds

-vPvB: very persistent, very bioaccumulative

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

REACH Dissemination Portal

<https://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals/registered-substances>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 11/11

ECO-SOL MAX, ESL3-WH

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 1B</i>)	H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise

FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH

Département des services environnementaux

Westend Straße 199

80686 Munich - Allemagne

-

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

-

Importateur/Représentant exclusif :

Roland DG Benelux NV

Producteur:

Roland DG Corporation

1-6-4 Shinmiyakoda, Kita-ku, Hamamatsu-shi,

Shizuoka-ken, 431-2103

JAPAN

Telefon: + 81-53-484-1224

Telefax: + 81-53-484-1226

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 1/11

ECO-SOL MAX, ESL3-MT

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

ECO-SOL MAX, ESL3-MT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

impression par jet d'encre

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

IS: Utilisation sur sites industriels

PW: Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

Catégories de produits [PC]

PC 18: Encres et toners

Usages déconseillés:

Étape du cycle de vie [LCS]

C: Utilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Roland DG Benelux NV

Bell-Telephonelaan 2G

B-2440 Geel

Belgium

Téléphone: +32 14 57 59 11

E-mail: info@rolanddg.be

Site web: www.rolanddg.be

E-mail (personne compétente): info@rolanddg.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +32 70 245 245 (Centre Antipoisons Belge - Belgisch Antigifcentrum, BE), +32 14 57 59 11 (Roland DG Benelux NV) (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

24h: +41 44 251 51 51 (Tox info Suisse, CH)

24h: +33 1 40 05 48 48 (centre antipoison et de toxicovigilance, Paris, FR)

24h: +352 8002 5500 (Centre Antipoisons Luxembourg, LU)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 1B</i>)	H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 2/11

ECO-SOL MAX, ESL3-MT

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion



GHS08
Danger pour
la santé

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

bis(2-(2-méthoxyéthoxy)éthyl) éther; γ -Butyrolactone

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

Conseils de prudence Prévention

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
------	---

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.
------	---

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Aucune information disponible.

Autres effets nocifs:

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 3/11

ECO-SOL MAX, ESL3-MT

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 112-36-7 N°CE: 203-963-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119969946-13	bis(2-ethoxyethyl) ether Skin Irrit. 2  Attention H315	65 - < 75 Pds %
n°CAS: 143-24-8 N°CE: 205-594-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119958965-16	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether Repr. 1B  Danger H360	10 - < 20 Pds %
n°CAS: 96-48-0 N°CE: 202-509-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471839-21	γ-Butyrolactone Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, STOT SE 3   Danger H302-H318-H336	5 - < 15 Pds %
n°CAS: 1559-34-8 N°CE: 216-322-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120768763-41	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol Eye Irrit. 2  Attention H319	1 - < 15 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir.

Appeler un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 4/11

ECO-SOL MAX, ESL3-MT

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau en aérosol, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Extincteur à sec
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

Gaz/vapeurs, nocif

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Assurer une aération suffisante.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à réduire autant que possible les risques suivants: Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 5/11

ECO-SOL MAX, ESL3-MT

Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Conditions à éviter: **P:A-10.4 vermeidBed**. Protéger du rayonnement solaire.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant

Matières à éviter: Métal, Comburant, Amines

Classe de stockage: 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

impression par jet d'encre

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
bis(2-ethoxyethyl) ether n°CAS: 112-36-7	50,05 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether n°CAS: 143-24-8	22 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	130 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	19 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
γ-Butyrolactone n°CAS: 96-48-0	0,056 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Protection oculaire: non indispensable. **P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb**

En cas d'un risque accru, en supplément : Lunettes avec protections sur les côtés

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 6/11

ECO-SOL MAX, ESL3-MT

Protection de la peau:

Protection des mains: Protection des mains: non indispensable.

P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb

En cas d'un bref contact avec la peau: Modèle de gants adapté: NBR (Caoutchouc nitrile)

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante, aspiration insuffisante.

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre:

P:2029ff85-c17a-4438-ab66-d69c608fa6d0

Autres mesures de protection:

Protection corporelle: non indispensable. **P:24ef8663-b35e-493e-971b-021f9335e9fb**

Mesures générales de protection et d'hygiène: Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Liquide

Couleur: argenté

Odeur: non déterminé

Seuil olfactif: non déterminé

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	non déterminé		Aucune donnée disponible	
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition	non déterminé			
Point éclair	≈ 71 °C			
Taux d'évaporation	non déterminé			
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	> 1			
Densité	≈ 1 - 1,1			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau	partiellement soluble			
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé	40 °C		
Teneur en COV maximale:	950 g/l			

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 7/11

ECO-SOL MAX, ESL3-MT

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Gel, Forte chaleur, UV

10.5. Matières incompatibles

Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	DL50 par voie orale: 3 674 mg/kg (Souris, féminin) DL50 dermique: 6 000 mg/kg (Rat)
96-48-0	γ-Butyrolactone	DL50 par voie orale: =1 582 mg/kg (Rat) LC50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): >5,1 ppmV 4 h ATE dermal: >5 000 mg/kg non applicable
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	DL50 par voie orale: =3 850 mg/kg (Rat)
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	DL50 par voie orale: =2 630 mg/kg (Rat)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 8/11

ECO-SOL MAX, ESL3-MT

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	LC₅₀: ≈2 609 mg/l 4 d QSAR LC₅₀: ≈1 178 mg/l 2 d QSAR EC₅₀: ≈291 mg/l 4 d QSAR
96-48-0	γ-Butyrolactone	LC₅₀: =56 mg/l 4 d
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	LC₅₀: =3 200 mg/l 2 d

Effets dans les stations d'épuration:

Aucune donnée disponible

Estimation/classification:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	Non	
96-48-0	γ-Butyrolactone	Oui, rapide	
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	Oui, rapide	
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	Oui, rapide	

Biodégradation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

n°CAS	Nom de la substance	Log K _{ow}	Facteur de bioconcentration (FBC)
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	0,39	
96-48-0	γ-Butyrolactone	-0,566	
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	0,25	

Accumulation / Évaluation:

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
112-36-7	bis(2-ethoxyethyl) ether	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
96-48-0	γ-Butyrolactone	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
143-24-8	bis(2-(2-methoxyethoxy)ethyl) ether	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
1559-34-8	3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 9/11

ECO-SOL MAX, ESL3-MT

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 03 17 *	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement:

15 01 10 *	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)	
--	---------------------------	---------------------------------------	--

14.1. N° UN

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

14.4. Groupe d'emballage

négligeable

14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 10/11

ECO-SOL MAX, ESL3-MT

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

-ADR: Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route

-CAS: Chemical Abstract Service

-CLP: Classification, labelling and Packaging

-DNEL: Derived No Effect Level

-EC50: Effective Concentration 50%

-ECHA: European Chemical Agency

-LC50: Lethal Concentration 50%

-LD50: Lethal Dose 50%

-PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

-PNEC: Predicted No Effect Concentration

-REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

-SVHC: Substance of Very High Concern

-VOC: Volatile organic compounds

-vPvB: very persistent, very bioaccumulative

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

REACH Dissemination Portal

<https://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals/registered-substances>

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Dam. 1</i>)	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 1B</i>)	H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 17 sept. 2019

Date d'édition: 17 sept. 2019

Version: 3

Page 11/11

ECO-SOL MAX, ESL3-MT

Mentions de danger

H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
------	--

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise

FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH

Département des services environnementaux

Westend Straße 199

80686 Munich - Allemagne

-

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

-

Importateur/Représentant exclusif :

Roland DG Benelux NV

Producteur:

Roland DG Corporation

1-6-4 Shinmiyakoda, Kita-ku, Hamamatsu-shi,

Shizuoka-ken, 431-2103

JAPAN

Telefon: + 81-53-484-1224

Telefax: + 81-53-484-1226